



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 27 septembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	19/09/2013
Affichage	19/09/2013

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME : PERSONNEL 1.

OBJET :

ARBRE DE NOËL 2013.

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

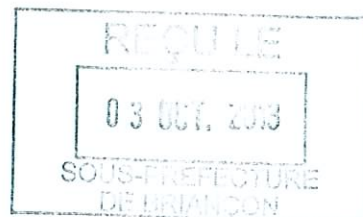
Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, PONSART Marie-Hélène, PEYTHIEU Eric, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Jacques JALADE.

La commune de Briançon organise le traditionnel Arbre de Noël le samedi 14 décembre 2013.

Cet évènement est dédié :

- Aux enfants du personnel municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, de l'Office du Tourisme, de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome et de l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- Aux personnels retraités des services Municipaux.

Cette fête engendre des frais et le mode d'organisation mis en place nécessite que le conseil municipal délibère pour que les charges relatives à cette manifestation soient ventilées entre les différents bénéficiaires et que ceux-ci les remboursent à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Que les frais relatifs au spectacle (repas et hébergement compris) soient pris en charge par la commune pour un montant de 1 300,00 €.
- Que les frais relatifs liés aux personnels retraités soient pris en charge par la commune pour un montant estimé à 2 530,00 €. (110 retraités maximum, soit 23,00 € par retraité).
- Que les frais relatifs à l'achat des cadeaux et goûter soient pris en charge par la commune, destinés aux enfants des personnels communaux, du Centre Communal d'Action Sociale, des personnels de l'Office du Tourisme, de la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome et de l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais et qui sont estimés à 4 200,00 € à savoir :
 - Personnels Communaux, Centre Communal d'Action Sociale, Office du Tourisme, Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome :
 - 20,00 € pour les enfants nés du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013
 - 25,00 € pour les enfants nés du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2008.
 - 30,00 € pour les enfants nés du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2004.
 - Association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais (à sa demande) :
 - 20,00 € par enfant.
- Que soit refacturé au Centre Communal d'Action Sociale, à la Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome, à l'Office du tourisme de Briançon et à l'association du personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais le montant des cadeaux et goûters au prorata des enfants concernés, selon la liste définitive des enfants qui sera faite par chaque entité et qui sera jointe à chaque facture.
- D'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 02 OCT. 2013
PUBLIÉ LE 02 OCT. 2013
NOTIFIÉ LE 04 OCT. 2013

Le Maire
Gérard FROMM



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE BRIANÇON' and a central emblem. Below the seal is a horizontal line with a star at the end.